DECLARATION DE REMANIEMENT DES PARCELLES

AOC VINSOBRES

ENR.DON.02.01
Date de MAJ :
10/11/2011

FICHE A TRANSMETTRE A L'ODG VINSOBRES AU MOINS 2 MOIS AVANT LA DATE PREVUE DES TRAVAUX

Est considéré comme remaniement de parcelle, tout apport de terre et tout aménagement ou travaux susceptibles de modifier le profil des sols ou la morphologie des reliefs (notamment si ces travaux excèdent 1 mètre en décaissement ou en remaniement) et à l'exclusion de travaux de défonçage classique).

NOM de l'exploitation/Exploitant :

Commune :

N° CVI de l'exploitation :

															0

Commune	Lieu dit	Section cadastrale	N° cadastral	Surface concernée (ha)	Date prévue de réalisation	Objet du remaniement

Cette déclaration est transmise par l'ODG à l'INAO

Date :
Signature/Cachet de l'entreprise :

ODG Comité des Vignerons de Vinsobres
8 rue Gironde
26110 VINSOBRES
Tél : 09 61 59 48 14 - Fax : 04 75 26 60 45
Comite-vignerons-vinsobres@orange.fr